Le 17 septembre 2020

- Suivi de l'étiage 2020 du bassin du Lot -

Soutien d'étiage du Lot domanial – Bulletin n°12

La campagne 2020 de soutien d'étiage du Lot domanial a débuté le mercredi 1er juillet à 00h. Le soutien d'étiage du Lot est en place grâce à une convention entre **EDF et le Syndicat Mixte du bassin du Lot (anciennement Entente Lot)**, **depuis 1989 (32e campagne consécutive)**.

Vous trouverez ci-dessous les consignes de débit minimal envoyées cette semaine à EDF par le SMBL. Vous retrouverez également quelques informations synthétiques sur les conditions météorologiques, les débits du Lot domanial, les usages, ainsi que l'état des grandes retenues hydroélectriques d'où provient le soutien d'étiage.

Suivez l'hydrologie des rivières du bassin du Lot sur : http://laviedelariviere.valleedulot.com/, et davantage d'infos sur l'étiage sur : http://www.valleedulot.com/fr/bassin-versant-lot/etiages/etiages-du-bassin/etiage2020.php, notamment la lame d'eau radar quotidienne sur le bassin :

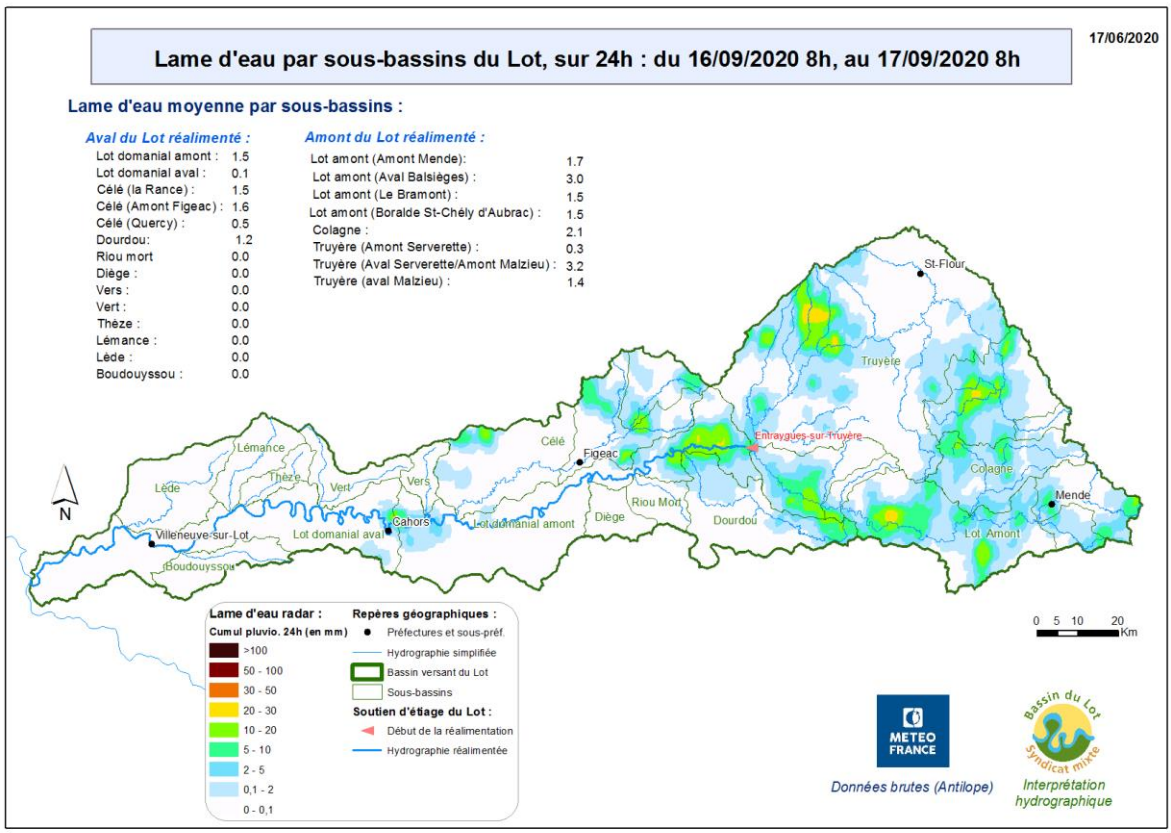

Lame d'eau radar du cumul pluviométrique sur 24h

D'autres données météo sont mises à disposition en temps réel et gratuitement sur : http://meteo.bassindulot.fr

Pluviométrie sur le bassin :

Hormis les quelques précipitations de la veille sur l'amont du bassin, donnant localement jusqu'à 20 mm d'eau, le temps a été sec et les températures au-dessus des normales de saison cette semaine. Ce week-end, une perturbation devrait toucher l'ensemble du territoire et s'accompagner d'un adoucissement des températures. Les averses orageuses pourront être localement abondantes, jusqu'à 60 mm sont attendus à l'amont comme à l'aval de la confluence avec la Truyère, et dureront jusqu'au milieu de la semaine prochaine.

Hydrologie du bassin :

Le tarissement des cours d'eau s'est accentué cette semaine et de nouveaux seuils ont été franchis aux stations de contrôle. C'est notamment le cas du Célé à Orniac passé sous le débit d'alerte, de la Truyère à Serverette passée sous le débit d'alerte renforcée et qui frôle le débit de crise, ou encore de l'Epie à Oradour qui est également sous le débit d'alerte renforcée.

A noter que les services de la DREAL ont constaté la défaillance en basses eaux de la courbe de tarage de la station hydrométrique du Célé à Figeac. Une nouvelle courbe a été définie et un calcul rétroactif sur 90 jours vient d'être opéré, montrant que les anciennes valeurs de débits étaient sous-estimées à hauteur de 40 %.

Cette semaine, 15 stations sont passées sous les débits de référence dont les deux stations suivies sur le fleuve Garonne (cf. tableau ci-dessous).

STATIONS BASSIN LOT - Débits moyens journaliers (QMJ) - 2020 (en m3/s) :

Station	P.	10 Sep	11 Sep	12 Sep	13 Sep	14 Sep	15 Sep	16 Sep
LOT AMONT :								
Mende [aval]		0.4	0.45	0.39	0.36	0.35	0.34	0.34
Balsièges [Bramonas]	EDF	→	→	→	↓	→	→	→
Le Monastier [Pin-Mories]		0.9	0.8	0.8	0.71	0.69	0.67	0.67
TRUYERE :								
Serverette		0.22	0.17	0.16	0.15	0.15	0.11	0.09
Malzieu-Ville [Le Soulier]	EDF	↑	↑	↓	↓	→	→	→
Oradour [Pont-de-Rochebrune]		0.14	0.13	0.13	0.12	0.11	0.11	0.12
LOT AVAL ENTRAYGUES - CAHORS :								
Conques		0.2	0.2	0.2	0.19	0.17	0.17	0.17
Viviez [2]		0.1	0.1	0.09	0.09	0.09	0.09	0.1
Figeac		1.4	1.4	0.85	0.83	0.78	0.72	0.66
Orniac [Les Amis du Célé]		1.35	1.23	1.35	1.27	1.24	1.18	1.11
LOT AVAL CAHORS :								
Labastide-du-Vert [Les Campagnes]		0.02	0.02	0.02	0.02	0.02	0.02	0.02
Boussac		0.09	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Casseneuil		0.12	0.12	0.11	0.11	0.09	0.09	0.09
GARONNE :								
Lamagistère		81	85	90	71	67	60	87
Tonneins		106	119	139	127	101	94	97

LÉGENDE
- débit sans difficulté pour l'étiage
- débit inférieur au débit d'objectif (DOE)
- débit inférieur au débit d'alerte (DA)
- débit inférieur au débit d'alerte renforcé (DAR)
- débit inférieur au débit de crise (DCR)

Tableau du franchissement des débits seuils du bassin du Lot au 17 septembre 2020
http://www.valleedulot.com/fr/bassin-versant-lot/etiages/suivi-debits.php

Au 17 septembre, les débits de 13 stations du bassin du Lot sont en-dessous de leur DOE, de 12 stations sous le DA, de 7 stations sous le DAR et de 3 stations sous le DCR (cf. cartographie LVDLR).

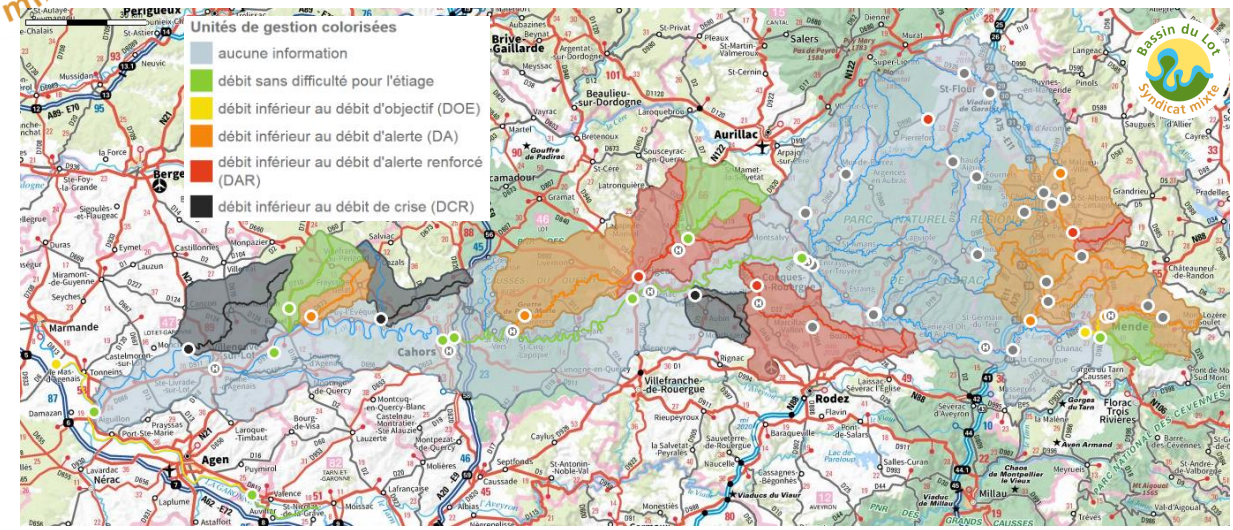

Cartographie du franchissement des débits seuils du bassin du Lot au 17 septembre 2020

http://laviedelariviere.bassindulot.fr

Etat des arrêtés « sècheresse » sur le bassin :

- Lozère : **Arrêté n°DDT-BIEF-2020-220-0002 du 7 août 2020,** applicable à compter du lendemain de sa publication pour une durée de 6 mois, qui limite les prélèvements d'eau :

- Niveau d'alerte : interdiction de 11h à 19h sur le bassin de la Colagne ainsi que sur le cours d'eau Colagne (ou – 25% pour les organisations collectives d'irrigation)
- Niveau d'alerte : interdiction de 11h à 19h sur le bassin de la Truyère (ou – 25% pour les organisations collectives d'irrigation)
- Niveau de vigilance sur les bassins versants du Lot et du Bramont (liste des communes concernées en annexe 2 de l'arrêté)

- Aveyron : **Arrêté n°12-2020-09-09-002 du 9 septembre 2020**, applicable à compter du 12 septembre 2020 jusqu'au 1er novembre 2020, qui limite les prélèvements d'eau (ci-dessous les mesures « irrigation agricole » en vigueur) :

- Niveau de crise : interdiction totale sauf cultures prioritaires (tabac, pépinières, maraîchages et cultures porte-graines) sur le Lot aval BASSIN
- Niveau d'alerte renforcée : tours d'eau de niveau 2 sur le bassin versant du Dourdou de Conques
- Niveau d'alerte renforcée : tours d'eau de niveau 2 sur le bassin versant de la Diège
- Niveau d'alerte : interdiction tous les jours de 14h à 18h sur le Lot amont BASSIN

- Cantal : **Arrêté n°2020-1202 du 10 septembre 2020**, applicable à compter de la publication jusqu'au 15 octobre 2020 inclus, qui limite les prélèvements d'eau (ci-dessous les mesures « irrigation agricole » en vigueur) :

- Niveau d'alerte renforcée : autorisation uniquement la nuit des lundis, mercredis et vendredis de 21h à 7h sur le bassin versant du Veyre (communes de Maurs, Parlan, Quézac et Saint-Julien-de-Toursac)
- Niveau d'alerte renforcée : autorisation uniquement la nuit des lundis, mercredis et vendredis de 21h à 7h sur le bassin versant de la Truyère et basse Margeride

- Niveau d'alerte : autorisation uniquement la nuit de 21h à 7h sur le bassin versant du Lot

- Lot : **Arrêté n°E-2020-186 en date du 27 août 2020**, applicable à compter du samedi 29 août 2020 jusqu'au 31 octobre 2020, qui limite les prélèvements d'eau (ci-dessous les mesures « irrigation agricole » en vigueur) :

- Niveau de crise : interdiction totale sur le Vert amont et ses affluents (cultures dérogatoires autorisées de 20h00 à 8h00)
- Niveau de crise : interdiction totale sur le Vert aval et Masse et leurs affluents (cultures dérogatoires autorisées de 20h00 à 8h00)
- Niveau de crise : interdiction totale sur le Bervezou, le Drauzou, l'Enguirande, le Saint-Perdoux et le Veyre et leurs affluents (cultures dérogatoires autorisées de 20h00 à 8h00)
- Niveau de crise : interdiction totale sur les affluents du Lot sauf Célé, Vers, Vert et Thèze (cultures dérogatoires autorisées de 20h00 à 8h00)
- Niveau d'alerte renforcée : - 50% sur le Vers, la Rauze et la Sagne (interdiction tous les jours de 8h00 à 20h00)
- Niveau d'alerte : - 30% sur la Thèze et ses affluents (interdiction tous les jours de 13h00 à 20h00 ou tours d'eau de niveau 1)

- Lot-et-Garonne : **Arrêté n°47-2020-09-10-005 en date du 10 septembre 2020**, applicable à compter de la publication jusqu'au 31 octobre 2020, qui limite les prélèvements d'eau (ci-dessous les mesures « irrigation agricole » en vigueur) :

- Niveau de crise : Interdiction totale (sauf dérogation) sur le Boudouyssou Tancanne NON réalimenté
- Niveau de crise : Interdiction totale (sauf dérogation) sur le Lot NON réalimenté
- Niveau d'alerte renforcé : - 50% sur la Lède NON réalimentée (ou interdiction 3.5 jours par semaine)
- Niveau d'alerte : -30 % sur la Thèze NON réalimenté (ou tours d'eau de niveau 1)

Davantage de détails sur les restrictions concernant les prélèvements à usage d'irrigation et des autres usages sont disponibles sur le site internet Propluvia : http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp

Au titre de l'arrêté cadre interdépartemental (E-2017-204) portant définition du plan d'actions "sécheresse" sur le bassin du Lot, le fonctionnement par éclusée pendant la période de soutien d'étiage du 1er juillet au 31 octobre est interdit en aval d'Entraygues, sauf dérogation.

Variations de débits sur le Lot réalimenté :

Les variations de débits issues de l'activité hydroélectrique à Entraygues se propagent le long de la rivière.
Cette semaine les débits turbinés observés à Entraygues sont réguliers, d'amplitude moyenne à faible (de 10 à 40 m^3/s) et atteignent des valeurs maximales de l'ordre de 70 m^3/s.
Des franchissements de débits seuils en débits instantanés ont été constatés à la station de Faycelles le 13 septembre et à celle de Cahors les 14 et 15 septembre (cf. graphique ci-dessous). Ces bas débits, qui peuvent durer plusieurs heures, sont dommageables pour les bateliers et plus largement pour l'ensemble des usagers de la rivière.
Il est rappelé que le fonctionnement par éclusées des microcentrales hydroélectriques présentes sur le Lot domanial est proscrit par arrêté durant toute la période d'étiage. Il est important d'anticiper le retour à la consigne de soutien d'étiage dans la gestion des débits entrant dans les plans d'eau des centrales. **La plus grande vigilance est de mise pour les usagers de la rivière.**

Cahors [Lacombe]

Unité de gestion : Lot domanial amont
Groupement : Lot aval Entraygues - Cahors
Département : Lot (46)
Gestionnaire : DREAL Occitanie
code station : O8231530

données : Qmj | Qi min max j | VCN 3 | VCN 10 | Qmh | Qi | H
antériorité : 7j | 15j | 1m | 2m | 3m
affichage :

Graphique des débits instantanés enregistrés à Cahors du 11 au 17 septembre 2020
http://laviedelariviere.valleedulot.com/

Niveaux des retenues (d'où provient le soutien d'étiage) :

Les niveaux des retenues baissent progressivement. Les cotes précises sont disponibles dans le tableau en annexe et sont transmises toutes les semaines à travers ce bulletin.

Besoins en eau :

- Irrigation :

L'irrigation touche à sa fin pour les cultures de soja et de maïs. L'arboriculture a localement demandé quelques apports avec les fortes températures de ces derniers jours mais les pluies attendues ce week-end devraient clôturer la campagne 2020.

- Navigation :

L'ouverture de la navigation a été retardée sur les départements de l'Aveyron, du Lot et du Lot-et-Garonne, effets du confinement de la population et, sur certains secteurs, des débits importants qui ont empêché l'entretien des écluses.

- **Département de l'Aveyron :**
  - **Avis n°2020-02 : la navigation est ouverte à partir du 12 juin 2020** pour l'intégralité de la voie d'eau comprise entre le bief de Marcenac et celui de Bouillac à l'exception de la portion de rivière située entre le pont RD840 et l'aval immédiat de la chaussée de Laroque-Bouillac.
- **Département du Lot :**

  Section de voie Luzech – Larnagol
  - **Avis n°2 : la navigation est ouverte à compter du 26 juin 2020 à 12h00**

  Section de voie Soturac – Albas
  - **Avis n°1 : la navigation est ouverte partiellement à compter du vendredi 3 juillet 2020** sur le tronçon comprenant les biefs de Puy-L'Evêque et de Campastier avec franchissement de l'écluse de Campastier
  - **Avis n°2 : l'écluse de Puy-L'Evêque est ouverte à compter du 29 juillet 2020**

Département du Lot-et-Garonne :

- **Avis n°2020/07 : la navigation est ouverte du 28 mai au 1er novembre 2020 inclus** sur la section comprise entre l'aval du barrage de Lustrac et l'amont du barrage d'Aiguillon (travaux sur l'écluse de Saint-Vite)

Pour plus d'informations, consultez les avis à la batellerie permanents et temporaires de ces trois départements :
https://aveyron.fr/pages/tourisme/naviguer%20sur%20la%20rivi%C3%A8re%20lot
http://www.lot.gouv.fr/navigation-r2009.html
http://www.inforoute47.fr/#navigation

Les activités touristiques baissent en ce mois de rentrée scolaire, même si les vacanciers de septembre peuvent rester nombreux.

Soutien d'étiage de la Colagne, affluent du Lot amont :

Le soutien d'étiage de la Colagne (Lozère) par la mairie de Mende a débuté le lundi 27 juillet à 16h depuis le réservoir de Charpal par la mise en œuvre de lâchers de 218 l/s.
Le débit sortant de l'ouvrage est de 290 l/s depuis le mardi 8 septembre (soit 230 l/s de plus que le débit réservé de l'ouvrage fixé à 60 l/s).
Pour mémoire, le soutien d'étiage s'opère sous contrôle du point nodal de la Colagne à Le Monastier [Pin-Mories] dont le DOE fixé à 750 l/s a fait l'objet d'une révision qui sera actée dans le prochain SDAGE.

Consigne de soutien d'étiage :

La consigne de soutien d'étiage passe à 12 m^3/s ce jeudi pour une application vendredi 18 septembre à 00h. Cette consigne sera revue le lundi 21 septembre pour une application le mardi 22 septembre à 00h.

Droits conventionnels cumulés depuis le 1er juillet (information au 13/09) **: 27 591 000 m^3**
Volume cumulé déstocké depuis le 1er juillet (information au 13/09) **: 13 778 000 m^3**

Les modalités techniques du soutien d'étiage ont évolué depuis quelques années avec l'émission de 2 consignes par semaine pour une mise en application dès le lendemain. Ces modalités permettent de gagner en réactivité afin de s'adapter au plus près des conditions climatiques et aux besoins des usages.

Prochain bulletin : jeudi 24 septembre 2020

Merci de tenir informé le syndicat mixte du bassin du Lot en cas de difficultés constatées sur le terrain : Océane KNEUR, o.kneur@valleedulot.com ou etiage@valleedulot.com

Précisions & glossaire :

* Cette consigne correspond au débit instantané en deçà duquel EDF ne peut descendre à l'aval d'Entraygues-sur-Truyère (confluence Lot et Truyère), conformément à la convention de soutien d'étiage en service depuis 1989 par l'Entente Lot (modifiée en 1995).
Cette convention permet de réalimenter le Lot domanial au-delà du débit minimal imposé aux concessions hydroélectriques sur la Truyère et le Lot amont. Rappelons que le débit minimal imposé aux concessions pour cette confluence (Entraygues-sur-Truyère) est de 8 m3/s depuis le 1er janvier 2014. La convention permet une réalimentation du 1er juillet au 30 septembre (voire 31 octobre si disponibilité).
Ce soutien des étiages se fait dans le but d'assurer le multi-usage de l'eau (AEP, irrigation, navigation & loisirs nautiques, etc.) et favoriser la vie aquatique sur le Lot domanial jusqu'à la confluence avec la Garonne.

Cette consigne est indépendante des éventuelles variations de débit qui peuvent se produire entre l'aval d'Entraygues-sur-Truyère (lieu de cette réalimentation) et la confluence avec la Garonne, (après Aiguillon).

** Le débit naturel reconstitué est un calcul qui permet d'estimer ce que serait le débit naturel de la rivière, c'est-à-dire en l'absence de barrage et d'une réalimentation.

- **DOE** : Débit d'Objectif d'Etiage : Débit minimum pour lequel on estime que le milieu aquatique et les usages sont maintenus dans des conditions acceptables.

- **DCR** : Débit de CRise : Débit seuil en dessous duquel sont mises en péril la plupart des usages (notamment Alimentation en Eau Potable) et la survie des espèces présentes dans la rivière.

Bulletin d'information du syndicat mixte du bassin du Lot du 17/09/2020 :

Débits moyens journaliers (QMJ) et consignes de soutien d'étiage du Lot (m^3/s) :

	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Lundi	Mardi
	10-sept.-20	11-sept.-20	12-sept.-20	13-sept.-20	14-sept.-20	15-sept.-20	16-sept.-20	17-sept.-20	18-sept.-20	19-sept.-20	20-sept.-20	21-sept.-20	22-sept.-20
Consigne SMBL	Consigne				consigne			Consigne				Consigne	
à Entraygues-aval (12)	14	14	14	14	14	14	14	14	12	12	12	12	
QNR à Entraygues*	8.4	8.2	7.9	7.5	7.0	6.6	6.6						
Entraygues-aval (EDF) (12)	32.4	37.2	21.7	15.6	20.2	35.8	30.3						
Entraygues-Roquepailhol (12)	32.1	37.7	20.2	16.0	20.1	39.4	31.3						
Faycelles (46-12)	27.6	46.1	31.0	19.8	23.6	32.3	35.8						
Cahors-Lacombe (46)	21.3	36.0	36.7	19.7	18.5	20.9	40.9						
Coutet (EDF) (47)	22.0	27.7	43.1	28.9	20.6	19.3	32.3						
Aiguillon-Ville (47)	26.2	30.7	50	35.7	25.3	23.8	34.9						

Source : DREAL Occitanie / EDF

QNR à Entraygues* Débit moyen journalier naturel reconstitué à Entraygues (en l'absence de barrage et d'une réalimentation)

Cotes des retenues :

RETENUE	DATE	COTE	*Par rapport à la cote*
Grandval	17-sept	736.63	+10.63
Sarrans	17-sept	638.3	+8.30
Maury	17-sept	578.78	-4.72
Castelnau	17-sept	411.78	+1.28

Source : EDF

Syndicat Mixte du Bassin du Lot (EPTB Lot)
233 rue Président Wilson 46000 Cahors
http://etiage.bassindulot.fr

Syndicat Mixte du Bassin du Lot

14/09/2020

SOUTIEN DES ETIAGES DU LOT - 2020

CONSIGNE DE DEBIT A ENTRAYGUES

(aval de la confluence Lot-Truyère)

Consigne n° 23

La consigne de débit instantané minimal à Entraygues aval est fixée

À 14 m3/s

(QUATORZE mètres/cubes par seconde) **à compter du :**

MARDI 15 SEPTEMBRE 2020, 00 h 00

Cette consigne "débit" est valable
Jusqu'au VENDREDI 18 SEPTEMBRE 00 h 00.
(Sauf en cas de Consigne modificatrice)

Océane KNEUR
Chargée du soutien des étiages
o.kneur@valleedulot.com / etiage@valleedulot.com
06.30.05.69.84

Consigne transmise à E.D.F. :

- CPO Lyon
- G. E. H. Lot-Truyère
- Groupement Vallée d'Olt

Consigne transmise pour information, par email, à :

- AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE
- DREAL OCCITANIE
- DREAL NOUVELLE-AQUITAINE
- MISE / DDT: 12, 15, 46, 47
- CONSEIL DEPARTEMENTAL : 12, 15, 46, 47
- CH. AGRICULTURE et UASA 46
- CH. AGRICULTURE 47
- S.D. COLLECTIV. IRRIG. 47
- FEDERATIONS DE PECHE 12, 15, 46, 47
- BATELLERIE
- PRODUCTEURS D'HYDROELECTRICITE
- EPTB GARONNE

Syndicat Mixte du Bassin du Lot

17/09/2020

SOUTIEN DES ETIAGES DU LOT - 2020

CONSIGNE DE DEBIT A ENTRAYGUES

(aval de la confluence Lot-Truyère)

Consigne n° 24

La consigne de débit instantané minimal à Entraygues aval est fixée

À 12 m3/s

(DOUZE mètres/cubes par seconde) **à compter du :**

VENDREDI 18 SEPTEMBRE 2020, 00 h 00

Cette consigne "débit" est valable
Jusqu'au MARDI 22 SEPTEMBRE 00 h 00.
(Sauf en cas de Consigne modificatrice)

Océane KNEUR
Chargée du soutien des étiages
o.kneur@valleedulot.com / etiage@valleedulot.com
06.30.05.69.84

Consigne transmise à E.D.F. :

- CPO Lyon
- G. E. H. Lot-Truyère
- Groupement Vallée d'Olt

Consigne transmise pour information, par email, à :

- AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE
- DREAL OCCITANIE
- DREAL NOUVELLE-AQUITAINE
- MISE / DDT: 12, 15, 46, 47
- CONSEIL DEPARTEMENTAL : 12, 15, 46, 47
- CH. AGRICULTURE et UASA 46
- CH. AGRICULTURE 47
- S.D. COLLECTIV. IRRIG. 47
- FEDERATIONS DE PECHE 12, 15, 46, 47
- BATELLERIE
- PRODUCTEURS D'HYDROELECTRICITE
- EPTB GARONNE